

comptes définitifs  
après affectation

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Gammes**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Chaussée de Charleroi

N°: 123A

Boîte: 4

Code postal: 1060

Commune: Saint-Gilles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet: [www.gammesasbl.be](http://www.gammesasbl.be)

Numéro d'entreprise

BE0467262064

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

22-08-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

15-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

### MISSION LOCALE D'IXELLES

Rue du Collège 30/D  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Fin de mandat: 31-07-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**NYSSSEN** Barbara

### MISSION LOCALE D'ETTERBEEK

Avenue Jules Malou 57  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Fin de mandat: 30-06-2022

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**CARLIER** Laurence

#### **IDÉE 53 ASBL**

Rue du chimiste 34-36  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Fin de mandat: 31-07-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**ABDELLAOUI** Néjja

#### **SOINS CHEZ SOI ASBL**

Rue de Stalle 162A/8  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Fin de mandat: 30-06-2022

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**BALLANT** Catherine

#### **COSEDI ASBL**

Rue des Palais 4  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Fin de mandat: 31-07-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**ERPICUM** Laurent

#### **FÉDÉRATION DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE (FASD)**

Avenue A. Lacomblé 69-71  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Fin de mandat: 31-07-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**VERZELE** Gaël

#### **AIDE ET SOINS À DOMICILE BRUXELLES ASBL**

Rue Malibran 53  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 31-07-2018                      Fin de mandat: 31-07-2021                      Administrateur  
Représenté directement ou indirectement par:  
**CRASSET** Caroline

**SAM ASBL**

Bd De Smet De Naeyer 370  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Fin de mandat: 30-06-2022                      Administrateur  
Représenté directement ou indirectement par:  
**SALOU** Marine

**PILOY** Luc

Rue Edith Cavell 86/5  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Fin de mandat: 30-06-2022                      Président du Conseil d'Administration

**MAILLARD, DETHIER & C° SOC. CIV. SPRL (A02489)**

BE 0459.528.194  
Rue de la vignette 179  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2019                      Fin de mandat: 30-06-2022                      Commissaire  
Représenté directement ou indirectement par:  
**DETHIER** Laurent (A02489)

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0467262064		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

### Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>684.701,27</b>	<b>663.928,6</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21	<b>1.003,67</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>677.630,78</b>	<b>658.361,78</b>
Terrains et constructions		22	651.366,12	639.288,06
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	651.366,12	639.288,06
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	1.991,75	1.252,98
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	1.991,75	1.252,98
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	24.272,91	17.820,74
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	24.272,91	17.820,74
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>6.066,82</b>	<b>5.566,82</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>807.034,64</b>	<b>761.792,01</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>531.900,23</b>	<b>475.383,5</b>
Créances commerciales		40	46.336,12	59.169,44
Autres créances		41	485.564,11	416.214,06
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53	<b>140.617,15</b>	<b>90.617,15</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>114.323,24</b>	<b>162.993,11</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>20.194,02</b>	<b>32.798,25</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.491.735,91</b>	<b>1.425.720,61</b>

N°	BE0467262064	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
		10/15	<b><u>332.255,76</u></b>	<b><u>288.957,79</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>				
		10		
		100		
		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12		
<b>Fonds affectés</b>				
	5.3	13	<b>328.319,76</b>	<b>288.957,79</b>
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>				
		14	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subsides en capital</b>				
		15	<b>3.936</b>	
<b>PROVISIONS</b>				
	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>				
		168		
<b>DETTES</b>				
		17/49	<b><u>1.159.480,15</u></b>	<b><u>1.136.762,82</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>				
	5.4	17	<b>401.985,18</b>	<b>423.817,33</b>
<b>Dettes financières</b>				
		170/4	<b>401.985,18</b>	<b>423.817,33</b>
		172/3	<b>401.985,18</b>	<b>423.817,33</b>
		174/0		
<b>Dettes commerciales</b>				
		175		
<b>Acomptes reçus sur commandes</b>				
		176		
<b>Autres dettes</b>				
		179		
		1790		
		1791		
		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>				
	5.4	42/48	<b>751.294,97</b>	<b>706.727,67</b>
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>				
		42	<b>21.832,15</b>	<b>21.387,93</b>
<b>Dettes financières</b>				
		43		
		430/8		
		439		
<b>Dettes commerciales</b>				
		44	<b>55.542,47</b>	<b>158.293,28</b>
		440/4	<b>55.542,47</b>	<b>158.293,28</b>
		441		
<b>Acomptes reçus sur commandes</b>				
		46		
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>				
		45	<b>409.890,21</b>	<b>286.418,63</b>
		450/3	<b>42.521,76</b>	<b>0</b>
		454/9	<b>367.368,45</b>	<b>286.418,63</b>
<b>Dettes diverses</b>				
		48	<b>264.030,14</b>	<b>240.627,83</b>
		480/8		
		4890		
		4891	<b>264.030,14</b>	<b>240.627,83</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
		492/3	<b>6.200</b>	<b>6.217,82</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>				
		10/49	<b><u>1.491.735,91</u></b>	<b><u>1.425.720,61</u></b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	3.254.243,41	3.306.740,11
Ventes et prestations			70/74	3.545.024,49	3.548.714,9
Chiffre d'affaires			70	393.866,05	421.005,34
Cotisations, dons, legs et subsides			73	3.151.158,44	3.127.709,56
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	290.781,08	241.974,79
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.5	62	3.146.972,02	3.192.708,35
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	42.578,94	35.877,38
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	3.121,7	2.157,25
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		0
Autres charges d'exploitation			640/8	2.382,09	3.905,64
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation</b>	<b>(+)/(-)</b>		9901	<b>59.188,66</b>	<b>72.091,49</b>
<b>Produits financiers</b>		5.5	75	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières</b>		5.5	65	<b>10.014,95</b>	<b>10.604,43</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant</b>	<b>(+)/(-)</b>		9902	<b>49.173,71</b>	<b>61.487,06</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			76		
<b>Charges exceptionnelles</b>			66		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice</b>	<b>(+)/(-)</b>		9904	<b>39.361,97</b>	<b>51.872,71</b>

N°	BE0467262064	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	(+)/( -)	9906	<b>39.361,97</b>	<b>51.872,71</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/( -)	9905	39.361,97	51.872,71
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/( -)	14P	0	0
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692	<b>39.361,97</b>	<b>51.872,71</b>
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	(+)/( -)	14	<b>0</b>	<b>0</b>



**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	31.199,13
8029	1.505,43	
8039		
8049		
8059	32.704,56	
8129P	XXXXXXXXXX	31.199,13
8079	501,76	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	31.700,89	
21	1.003,67	

N°	BE0467262064	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>814.497,47</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	61.346,18	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>875.843,65</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>156.135,69</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	42.077,18	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>198.212,87</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>677.630,78</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>677.630,78</b>	

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.566,82
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386	500	
8395	6.066,82	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455	XXXXXXXXXX	
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525	XXXXXXXXXX	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	6.066,82	

N°	BE0467262064	A-asbl 5.3
----	--------------	------------

## ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

### ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

#### 1 - FONDS DE GARANTIE

AFFECTATION DU RESULTAT:

- Un fonds de garantie sera constitué par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de décisions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.
- Un fonds affecté sera constitué pour le financement de projets identifiés par le Conseil d'Administration, par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de décisions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.

### PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
----------

N°	BE0467262064	A-asbl 5.4
----	--------------	------------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	21.832,15
8912	92.314,31
8913	309.670,87
<b>DETTES GARANTIES</b>	
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	9061
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	9062
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>	
Dettes fiscales échues	9072
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

  Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

  Autres emprunts

Dettes commerciales

  Fournisseurs

  Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

  Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

  Autres emprunts

Dettes commerciales

  Fournisseurs

  Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

  Impôts

  Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

### DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

N°	BE0467262064	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	87	94

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	81	83,6
------	----	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	129.474	148.988
------	---------	---------

### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	2.370.930,47	2.424.825,91
-----	--------------	--------------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	666.134,43	684.868,9
-----	------------	-----------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	109.907,12	83.013,54
-----	------------	-----------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656		
-----	--	--

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

#### Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

### GARANTIES RÉELLES

#### Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

##### Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

#### Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

##### Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	600.676,1
9171	100.000
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

## LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

## NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

## AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### MANDAT HYPOTHECAIRE :

CBC Banque détient une procuration pour constitution d'hypothèque à concurrence d'un montant de 400.000,00 EUR en principal à majorer de 40.000,00 EUR pour accessoires portant sur les droits de pleine propriété d'un bien immobilier (espace de bureau de 430 m<sup>2</sup>) situé à Bruxelles, chaussée de Charleroi 123 a.

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Les honoraires du commissaire pour l'exercice 2019 s'élèvent à 4461.03 EUR TVAC

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice



N°	BE0467262064	A-asbl 6
----	--------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 33700 32902

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

### Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs  
Nombre d'heures effectivement  
prestées  
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
100	74,3	12,3	81	ETP	83,6	ETP
101	118.581	10.893	129.474	T	148.988	T
102	2.801.915,96	345.056,06	3.146.972,02	T	3.192.708,35	T

### A la date de clôture de l'exercice

#### Nombre de travailleurs

#### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée  
Contrat à durée déterminée  
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
Contrat de remplacement

#### Par sexe et niveau d'études

Hommes  
de niveau primaire  
de niveau secondaire  
de niveau supérieur non universitaire  
de niveau universitaire  
Femmes  
de niveau primaire  
de niveau secondaire  
de niveau supérieur non universitaire  
de niveau universitaire

#### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction  
Employés  
Ouvriers  
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
105	75	12	81,6	
110	35	3	36,5	
111	40	3	42,1	
112				
113		6	3	
120	20	2	21	
1200				
1201	16	2	17	
1202				
1203	4		4	
121	55	10	60,6	
1210	3		3	
1211	46	5	48,5	
1212	5	3	6,5	
1213	1	2	2,6	
130				
134	75	12	81,6	
132				
133				

N°	BE0467262064	A-asbl 6
----	--------------	----------

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

#### Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	94	11	100,7
305	117	20	128,8

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	21	5811	61
5802	1.819	5812	8.504
5803	9.329	5813	43.615
58031	9.329	58131	43.615
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0467262064	A-asbl 7
----	--------------	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

### I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

#### 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc.) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, ces immobilisations sont amorties en maximum 3 ans à partir de l'année de leur acquisition à un taux linéaire.

#### 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### A. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 1.000 € TVAC sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent.

L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée par le Conseil d'Administration. L'année de leur acquisition, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement annuel complet.

D'autre part, le cas échéant, les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro.

En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'amortir à un taux deux fois plus rapide qu'au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

Il est procédé annuellement à un inventaire de l'ensemble des biens d'investissement qui sont de plein droit la propriété de GAMMES.

##### B. Matériel informatique, matériel électro-ménager, matériel roulant

Le matériel informatique reprend les ordinateurs, imprimantes, écrans et autres biens amortissables informatiques. Le taux d'amortissement pour ce type de bien est de 33%.

Le matériel électro-ménager et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie estimée. Le taux pour ce type de biens est de 20%, 25% ou 33%.

##### C. Matériel de bureau et didactique

Ce poste reprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, sièges, etc.) mais également le matériel utilisé lors des salons, foires et/ou expositions auxquelles GAMMES participe (stand publicitaire, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 20%.

##### D. Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique contient entre autres les frais d'aménagement de locaux pris en location. Le taux d'amortissement prévu pour cette rubrique est de 20% sauf si les travaux constituent un aménagement durable du bien loué, auquel cas le taux utilisé sera de 10%. Ils sont toutefois pris en charge l'année de l'acquisition s'ils sont d'une valeur inférieure à 1.000 € TVAC.

##### E. Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les frais annexes et frais d'actes. Ils sont amortis sur une durée de 33 ans. Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont amortis sur la durée résiduelle de l'amortissement du bâtiment avec une durée minimale de 10 ans. Les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure de l'immeuble sont amortis sur une durée de 10 ans.

#### 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les placements à long terme ainsi que les parts sont valorisés à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition.

Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

#### 4 - CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

#### 5 - CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus, sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances à plus d'un an.

Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.

En ce qui concerne les subsides et autres produits à recevoir, ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure.

A l'actif du Bilan, sont repris les montants qui restent à recevoir pour l'année en cours ainsi que les compléments de subsides pour années antérieures en cas de correction. Seront repris au passif, les subsides non utilisés et donc à rembourser en dettes courantes. Les subsides couvrant des activités sur plusieurs exercices seront repris en compte de régularisation (subsides à reporter) pour la partie à utiliser après la date de clôture du bilan.

Chaque année, les subsides afférents à l'exercice seront pris en compte de résultats en fonction des conventions de subvention, des décomptes reçus des autorités subsidiaires, des estimations raisonnables faites des soldes à recevoir ou à rembourser en fonction des critères de subvention et d'éligibilité.

#### 6 - PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les règles d'évaluation des placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

#### 7 - VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles (les soldes des comptes bancaires, les valeurs échues à l'encaissement et les encaisses) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Il est procédé une fois par an minimum à l'inventaire de la caisse.

#### 8- COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

N°	BE0467262064	A-asbl 7
----	--------------	----------

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis qui sont comptabilisés :  
- Soit au montant nominal du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants  
- Soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

## II POSTE DU PASSIF DU BILAN

### 1 - FONDS DE GARANTIE

#### AFFECTATION DU RESULTAT:

- Un fonds de garantie sera constitué par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de décisions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.  
- Un fonds affecté sera constitué pour le financement de projets identifiés par le Conseil d'Administration, par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de décisions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.

### 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. L'enregistrement de telles provisions reste à la discrétion du Conseil d'Administration afin de couvrir notamment les litiges en cours, les charges de grosses réparations, de gros entretiens, ...)

### 3 - DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### 4 - DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus englobent, notamment, les dettes financières, les dettes commerciales, les factures à recevoir, les dettes vis-à-vis du personnel, les dettes et provisions sociales et fiscales. Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, en fin d'exercice, indépendamment du résultat. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux dispositions légales.

### 5 - COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés :

- Soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues  
- Soit au montant nominal du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION « GAMMES » (0467262064)  
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre avis sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 27 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association GAMMES ASBL durant sept exercices consécutifs.

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.491.735,91 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 39.361,97.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur la rentabilité future de la société et sur sa continuité d'exploitation. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prises actuellement ainsi que celles qu'elle compte prendre. Comme il est indiqué à l'annexe, l'estimation des conséquences de la crise du COVID 19 comporte une part importante d'inconnues et d'aléas. Ces éléments indiquent l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

/Volumes/GoogleDrive/Mon Drive/02\_COURRIER/COURRIER/202 MD/2020434 GAMMES - CL - Rapport du commissaire.docx



**Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



## Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de l'association.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

*A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :48 du Code des sociétés et associations.*

*Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.*



**Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

**Mentions relatives à l'indépendance**

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont, le cas échéant, correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 25 mai 2020

Maillard, Dethier & Co SRL, Commissaire  
Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren - Auditors  
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises

